



Grilles en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiées par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

Ce que vous pouvez gagner dans chaque grade

Technicien paramédical de classe normale

grade en extinction



1 483 € → 2 184 €

Technicien paramédical de classe supérieure

grade en extinction



1 797 € → 2 442 €

Net estimé par mois, du 1er au dernier échelon, sans les primes, pour un fonctionnaire à temps complet. Les grades se chevauchent : monter de grade, c'est surtout pouvoir aller plus haut.

Bon à savoir

- Changer de grade n'est jamais automatique : l'employeur inscrit chaque année des agents au tableau d'avancement, en s'appuyant notamment sur l'entretien professionnel.
- Les premiers échelons sont complétés jusqu'au SMIC : c'est pourquoi plusieurs grades commencent au même salaire.
- Une question sur votre avancement ou votre reclassement ? La FSU peut vous aider : fsut62.fr/contact.

Le détail de chaque grade (grille, net, suite de carrière) : Technicien paramédical de classe normale (en extinction) : page 2 · Technicien paramédical de classe supérieure (en extinction) : page 3.

Technicien paramédical de classe normale

Techniciens paramédicaux territoriaux · Filière médico-sociale · Catégorie B



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
8	1 867 € → 2 752 € indemnité SMIC comprise	1 483 € → 2 184 €	24 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	418	377	1 855,89 €* + 11,13 € pour atteindre le SMIC	1 482,53 €	
2e	3 ans	438	391	1 924,81 €	1 527,71 €	+45,18 €
3e	3 ans	460	408	2 008,50 €	1 594,14 €	+66,43 €
4e	4 ans	489	427	2 102,03 €	1 668,36 €	+74,22 €
5e	4 ans	517	449	2 210,33 €	1 754,33 €	+85,97 €
6e	4 ans	563	482	2 372,78 €	1 883,26 €	+128,93 €
7e	4 ans	614	520	2 559,85 €	2 031,75 €	+148,49 €
8e	fin de grille	664	559	2 751,84 €	2 184,13 €	+152,38 €

En résumé : du 1er au 8e échelon, le net estimé passe de 1 483 € à 2 184 €, soit 702 € de plus en 24 ans.

* Ce traitement est inférieur au SMIC : une indemnité le complète chaque mois (montant indiqué dessous). Elle ne compte pas pour la pension de la CNRACL ; elle cotise seulement à la retraite additionnelle (RAFP).

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Et après ?

Grade suivant : **technicien paramédical de classe supérieure**

Sa grille se termine à 2 442 € net estimé, soit 258 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Au choix de l'employeur : dès le 4e échelon, avec 2 ans dans cet échelon, après 10 ans de services

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.

Technicien paramédical de classe supérieure

Techniciens paramédicaux territoriaux · Filière médico-sociale · Catégorie B



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2022 · vérifiée par la FSU le 31 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
10	2 264 € → 3 077 €	1 797 € → 2 442 €	21 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	1 an	532	460	2 264,48 €	1 797,31 €	
2e	2 ans	553	474	2 333,40 €	1 852,02 €	+54,71 €
3e	2 ans	587	500	2 461,39 €	1 953,60 €	+101,58 €
4e	2 ans 6 mois	621	526	2 589,38 €	2 055,18 €	+101,58 €
5e	2 ans 6 mois	652	549	2 702,61 €	2 145,05 €	+89,87 €
6e	2 ans 6 mois	674	566	2 786,30 €	2 211,48 €	+66,43 €
7e	2 ans 6 mois	693	580	2 855,21 €	2 266,16 €	+54,68 €
8e	3 ans	705	590	2 904,44 €	2 305,24 €	+39,08 €
9e	3 ans	725	605	2 978,28 €	2 363,85 €	+58,61 €
10e	fin de grille	751	625	3 076,74 €	2 442,00 €	+78,15 €

En résumé : du 1er au 10e échelon, le net estimé passe de 1 797 € à 2 442 €, soit 645 € de plus en 21 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Pour entrer dans ce grade

- Par avancement depuis le grade de technicien paramédical de classe normale

Et après ?

C'est le grade le plus élevé de ce cadre d'emplois. Pour aller plus loin, il faut changer de cadre d'emplois, par concours ou par promotion interne.